



בניית שבת: 18:24

ציאת השבת: 19:18 לעת ר"ת: 19:57

אורי וישעי



עטרת פז - מאמר עורך

LA COURONNE D'OR – EDITORIAL

כתם פז - ביאורים על הפרשה

LA TACHE D'OR – COMMENTAIRES SUR LA PARACHA

Nos Sages ont appris l'obligation de réciter la bénédiction sur la Torah, à partir de la paracha de Haazinou, comme il est dit : **Car je proclamerai le Nom de D'...** ; **rendez hommage à notre D'...** (Deut. 32, 3 ; Berakhot 21a). Une question se pose : pourquoi la Torah a-t-elle jugé bon de nous enseigner précisément ici la mitzva de réciter la bénédiction sur la Torah ? Il semble que la Bénédiction sur la Torah a pour but d'amener l'homme à étudier la Torah pour elle-même, avec amour.

Le Guémara commente en effet le verset : Pourquoi le pays a-t-il été perdu ?... D'... répondit : Parce qu'ils ont abandonné Ma Torah (Jérémie 9, 11-12). Nos Sages expliquent que cela arriva parce qu'ils ne récitaient pas la bénédiction sur la Torah avant de l'étudier. Rachi explique à cet endroit que cela signifie qu'ils n'étudiaient pas la Torah, pour elle-même. Nous apprenons ainsi que, pour parvenir à une étude pour elle-même, il est nécessaire de faire précéder l'étude par la bénédiction. Dès lors, dans notre paracha, où la Torah prend la dimension d'un chant, cela devient possible précisément parce que la bénédiction l'a précédée.

Le Maharsha explique que les mots traduits par Car je proclamerai le Nom de D'... font référence à la Torah elle-même, car celle-ci est constituée des Noms de D'...

Les Noms de D'... représentent les dimensions cachées de la Torah. (Comme l'écrit Ramba'n dans son introduction à la Torah,

avant la Création, toute la Torah était écrite comme une succession continue des Noms D'..., elle était alors inaccessible à notre compréhension, jusqu'à ce qu'elle nous soit donnée).

Il nous appartient donc d'étudier la Torah et d'en révéler les trésors cachés. C'est ainsi que l'on peut comprendre la fin du verset : Rendez hommage à notre D'... Selon cette explication, le verset fait allusion aux deux dimensions de la Torah : la Torah écrite, correspondant aux Noms de D'... ; et la Torah orale, correspondant à Rendez hommage à notre D'..., et c'est elle qui constitue le chant de la Torah.

Dans le même esprit, l'Admor, **Rabbi Tzadok Ha Cohen de Lublin**, Zatsa"l, explique que cette idée est également contenue dans le verset : Que mon enseignement s'écoule comme la pluie - il s'agit de la Torah écrite, qui descend du Ciel et se présente clairement, telle la pluie ; Que ma parole coule comme la rosée » : il s'agit de la Torah orale, qui semble surgir d'en bas, à l'image de la rosée que l'on voit apparaître sur la terre, bien que l'on sache que son origine est, elle aussi, céleste.

Or, avant le Cantique, il est écrit : Moshe prononça aux oreilles de toute l'assemblée d'Israël les paroles de ce cantique, jusqu'à leur achèvement (Deut. 31, 30), tandis qu'après le Cantique, il est dit : Moshe vint et prononça toutes les paroles de ce cantique aux oreilles du peuple, lui et Hoshéa bin Noun (Deut. 32, 44). Deux changements apparaissent donc à la fin du Cantique. Le premier est la participation de Yehoshua ben Noun ; le second est l'insistance sur les mots "toutes les paroles de ce cantique".

On peut expliquer qu'au début, les paroles du Cantique étaient encore essentiellement la Torah de Moshe Rabbenu, mais après avoir été entendues par les enfants d'Israël et profondément assimilées en eux, elles devinrent un véritable chant dans la bouche de tout le peuple. Cette transmission s'accomplit notamment par l'intermédiaire de Yehoshua, qui reçut la Torah de Moshe et eut pour mission de la transmettre à son tour. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il convenait de dire que Moshe avait transmis toutes les paroles du Cantique, car désormais elle avait été reçue dans sa plénitude, dans le cœur du peuple d'Israël.

Car la part de D'..., c'est Son peuple ; Yaakov est le lot de Son héritage. (Deut. 32, 9). Et pourquoi D'... a-t-il fait tout cela ? Parce que la part de Hachem, c'est Son peuple : le peuple d'Israël est la part de D'.... Il était encore caché parmi les nations, car c'est du sein de ces peuples que devait un jour sortir le peuple d'Israël. Et qui est ce peuple ? Yaakov est le lot de Son héritage, (עקב חבל נחלות). Tout comme le mot (חבל), qui signifie "corde" contient ici une allusion. De même qu'une corde est constituée de trois brins : on entrelace trois brins, puis on les tresse ensemble pour former une corde solide, ainsi Yaakov était lui aussi renforcé par trois mérites. Il bénéficiait du mérite de son grand-père Avraham, du mérite de son père Yitshak, ainsi que de son propre mérite.

Le lot de Son héritage

Yaakov est le lot de Son héritage. (Deut. 32, 9).

Il convient de méditer sur les saintes paroles de Rachi, qui explique que Yaakov est le troisième Patriarche, associé à trois mérites, entrelacés ensemble à l'image d'une corde composée de trois brins. Lui et ses fils constituèrent un héritage entièrement consacré à D'..., sans élément indésirable comme Yshmael et Esav. On peut approfondir cette idée en examinant la nature même de la corde.

En effet, la nature d'une corde est telle que sa solidité et sa résistance ne dépendent pas d'un fil isolé, mais de la force de l'union et de l'entrelacement de tous les fils. Et sa grande qualité est que, même si quelques fils se rompent ou s'effilochent, cela ne détruit pas sa résistance : la corde demeure solide.

Il en va de même pour le peuple d'Israël. Tant que les enfants d'Israël demeurent unis les uns aux autres comme une seule corde, ils possèdent une force exceptionnelle. Et même si certains individus se détachent ou s'éloignent de la communauté, la force de l'ensemble peuple demeure intacte grâce à l'unité qui le rassemble.

Il existe toutefois une condition fondamentale : cette corde doit être précisément **la corde de Yaakov**, et non celle des générations qui l'ont précédé. En effet, d'Avraham et de Yitshak sortirent respectivement Yshmael et Esav ; la corde n'était donc pas encore complète. Ce n'est qu'avec Yaakov Avinou, dont la descendance fut entièrement fidèle, sa couche était parfaite, (מיטתו שלמה), que les trois mérites purent s'entrelacer pour former une corde solide. C'est ce fil puissant qui garantit que l'unité du peuple d'Israël subsistera à jamais, conformément au verset : Et le triple fil ne se rompt pas facilement (והחוט המשולש לא במהרה ינתק) (Ecclésiaste 4, 12).

Il régnera seul

Voyez maintenant que Moi, Moi seul, Je suis, et qu'il n'est point de dieu avec Moi. C'est Moi qui fais mourir et qui fais vivre ; J'ai frappé et Moi, Je guéris, et nul ne peut délivrer de Ma main. (Deut. 32, 39).

On peut expliquer ce verset à la lumière de ce qui est rapporté dans la Guémara, traité Sanhédrin (39A). Un hérétique dit un jour à Rabban Gamliel : Celui qui a créé les montagnes n'est pas celui qui a créé le vent, car il est écrit : "**Car voici, Il forme les montagnes et crée le vent**" (Amos 4, 13) : l'un "**forme**" et l'autre "**crée**". Rabban Gamliel lui répondit : Selon ton raisonnement, il faudrait également dire que deux créateurs ont créé l'homme, puisqu'il est écrit d'une part : "Élokim créa l'homme" (Genèse 1, 27), et d'autre part : "D'... Élokim forma l'homme" (Genèse 2, 7). Et si tu prétends que certains membres du corps ont été créés par le « Créateur » et d'autres par le « Formateur », que diras-tu alors de la tête de l'homme, dans laquelle se trouvent à la fois les oreilles et les yeux ? À propos de l'oreille, il est écrit : Celui qui a implanté l'oreille (Psaumes 94, 9), tandis qu'au sujet de l'œil, il est dit : Celui qui forme l'œil (*ibid*). Serait-il donc concevable que la même tête ait été créée par deux entités différentes ?

L'hérétique lui répondit que, selon lui, la tête elle-même avait effectivement été créée par deux créateurs. Rabban Gamliel lui répondit alors : D'après tes paroles, qu'arrive-t-il au moment où l'homme meurt ? Est-il possible que tous — celui qui "implante", celui qui "forme" et celui qui "crée" — se soient mis d'accord pour le faire mourir exactement au même instant ? À cette question, l'hérétique ne trouva aucune réponse.

C'est précisément ce que vient nous enseigner notre verset : Voyez maintenant que Moi, Moi seul, Je suis, et qu'il n'est point de dieu avec Moi. Et quelle en est la preuve ? **C'est Moi qui fais mourir et qui fais vivre.** En effet, puisqu'il est inconcevable de prétendre que plusieurs créateurs distincts se seraient tous accordés, au même instant, pour décider de la mort d'un homme, il en ressort nécessairement qu'il n'existe qu'un seul D'... et que Lui seul a créé l'homme et lui donne la vie. (*Divrei 'Haim*, du Gaon Rabbi Raphaël 'Haim Damri, Zatsa"l).

מוקדש ומוקטר לע"ז הרה"ק ר' עמוס כמוס גואטח בן פורטונה ז"ע

לעילוי נשמת הגה"צ רבי רחמים אליהו מאוזן זצוק"ל

לע"ז דודי חיקר רבי טל כהן בן פורטונה ז"ל

קוומי אורי - סיפור לשבת קודש

KOUMI OURI - HISTOIRE POUR SHABBAT

הליכות מלכי - הלכות תשובה

LES PRECEPTES DES ROIS - LES LOIS DE LA TESHOUVA



Le changement ne se produisit pas en un seul jour. Les deux amis avaient grandi ensemble, avaient été éduqués dans un excellent **Talmud Torah**, avaient achevé ensemble l'étude du **Chass** en 'hévruta, et avaient fondé tous deux des foyers d'Averekhim craignant D'... Pourtant, ils finirent par en arriver à un abandon total du joug de la Torah. Tout commença lorsqu'ils décidèrent de créer une affaire ensemble. Avec le temps, à mesure qu'ils vendaient leurs marchandises aux non-Juifs des environs, ils commencèrent à apprendre de leurs comportements. Au début, ils s'accordèrent des permissions sur des choses insignifiantes. Mais, au fil du temps, se réalisa en eux l'enseignement de nos Sages : **Une faute entraîne une autre faute.** Peu à peu, ils commencèrent à négliger les prières ; ils ne veillaient déjà plus à mettre les Tefillins chaque jour, jusqu'à en arriver même à transgresser le Shabbat. Lors de l'un de leurs voyages, ils s'éloignèrent considérablement de leur ville. Ils furent tellement entraînés par leur commerce qu'ils continuèrent à aller toujours plus loin, oubliant leurs épouses et leurs familles, qui n'avaient aucune idée de l'endroit où avaient disparu les maris et les pères. Quant aux deux hommes, tout ce qui les intéressait désormais était de nouveaux plaisirs et de gagner autant d'argent que possible, jusqu'à oublier complètement leur judaïsme.

Une nuit, à une heure tardive, ils arrivèrent dans une petite ville isolée. Ils cherchèrent un endroit où poser leur tête et où ils pourraient passer la nuit au repos. Après avoir longtemps cherché, ils virent qu'une maison portait en grandes lettres l'inscription Auberge. Ils frappèrent fortement à la porte jusqu'à ce que le propriétaire se réveille et les fasse entrer. L'aubergiste les accueillit aimablement, montrant ainsi qu'il était heureux de cette occasion de gagner sa subsistance qui s'était présentée à lui au beau milieu de la nuit. Il les invita à entrer, leur indiqua où déposer leurs affaires et leur dit qu'il était déjà en train de leur faire cuire des œufs, qu'il leur servirait avec une salade et du pain frais fait maison. Les deux Juifs réagirent avec mépris à cette proposition. Ils demandèrent qu'il leur prépare plutôt un excellent repas avec de la bonne viande, du poisson de qualité et, bien entendu, du bon vin. Il ne devait pas s'inquiéter : ils pouvaient très bien le payer pour le repas qu'il leur préparerait. L'aubergiste non juif leva un sourcil et demanda : Mais n'êtes-vous pas Juifs ? Vous voulez manger de la viande provenant de ma cuisine ?! Les deux hommes lui répondirent avec colère que cela ne le regardait pas et qu'il devait aller sans tarder leur préparer ce copieux repas. L'homme hocha la tête et sortit de la pièce sans ajouter un seul mot. Deux minutes à peine s'étaient écoulées lorsqu'il revint dans la pièce, le visage menaçant, tenant à la main une énorme hache. Les deux hommes se regardèrent avec effroi, le cœur rempli de terreur. Le non-Juif se mit à rire : **Vous pensiez qu'ici vous alliez recevoir des choses ? Ici, c'est vous qui donnez ! Je vais immédiatement vous tuer tous les deux et prendre tout votre argent.** Les deux hommes commencèrent à pleurer et à le supplier de leur laisser la vie. Mais l'aubergiste semblait saisi de folie, et ils comprirent que le malheur qui les menaçait était désormais inévitable. Un instant avant de quitter la pièce, il leur dit que, s'ils le désiraient, il était prêt à leur accorder un court moment pour réciter leur confession dans la pièce voisine avant de les tuer. Lorsqu'ils entrèrent dans cette pièce, tous deux éclatèrent en sanglots. Tous leurs actes des dernières années défilèrent devant leurs yeux. Les souvenirs douloureux du Beth Ha Midrach et de leurs familles bien-aimées blessèrent profondément leur cœur. Ils commencèrent à réciter le Vidouy, mot après mot, de tout leur cœur. Le bruit de l'aubergiste qui aiguisait sa hache dans la pièce voisine renforçait encore l'intensité de leur prière, au point qu'ils furent presque sur le point de s'évanouir tant ils regrettaient leurs mauvaises actions.

Après un long moment, la porte s'ouvrit. L'aubergiste entra dans la pièce, cette fois sans la hache et avec un large sourire sur le visage... Les deux hommes le regardèrent avec stupéfaction, ne comprenant absolument pas ce qui leur arrivait. Il leur dit qu'il leur expliquerait tout après qu'ils auraient fait Nétilat Yadaym et mangé le repas cachère qu'il leur avait préparé. Lorsqu'ils se furent assis, les jambes encore tremblantes, l'aubergiste leur raconta que, de nombreuses années auparavant, un vieux Rav qui ressemblait à un ange avait séjourné dans sa maison. Comprehant qu'il avait devant lui un homme saint, l'aubergiste s'était occupé de lui avec dévouement et avait veillé à tous ses besoins. C'est là, dans la maison de cet homme, que le Rav contracta la maladie dont il ne devait pas se relever. Avant de mourir, il appela le propriétaire de la maison et lui dit qu'un jour viendraient chez lui des Juifs égarés qui auraient quelque peu "oublié" qu'ils étaient Juifs. Il lui demandait de prendre sur lui de leur rappeler qu'ils devaient revenir à leurs racines. Cette nuit-là, poursuivait l'aubergiste, le Rav mourut. J'ai fermé la pièce dans laquelle il est décédé et, lorsqu'un Juif vient dans ma maison, je lui permets de prier dans cette pièce. Lorsque je vous ai vus, j'ai compris que c'était de vous que ce saint Rav avait parlé. C'est pourquoi j'ai agi avec vous comme je l'ai fait. Et j'ai le sentiment que désormais, il ne vous viendra plus à l'esprit de manger des aliments non cachères ni de commettre à nouveau de telles fautes.

Les deux hommes eurent le sentiment qu'une nouvelle vie leur avait été donnée, et ils demandèrent à l'aubergiste où ce vieux Rav avait été enterré. Ils se rendirent dans la ville voisine et, lorsqu'ils arrivèrent devant sa tombe, ils découvrirent qu'il s'agissait du saint Gaon **Rabbi Chnéour Zalman de Ladi — le Admor Hazaken, auteur du Tanya.** Après avoir longuement prié auprès de sa tombe, ils savaient que désormais ils **retournaient chez eux et revenaient sur le chemin de leurs pères.**

En général, nous traitons de Halakha pratique, particulièrement à la veille de Yom Kippour. Cependant, j'ai décidé cette fois-ci de présenter précisément quelques Halakhot relatives à la Teshouva. En effet, la plupart des lois de Yom Kippour sont bien connues, mais il arrive que nous oublions les lois essentielles de la Teshouva. C'est pourquoi, avec l'aide de D'..., je souhaite ici les rappeler.

Nous enseignons dans la Michna, traité Yoma (85B) : Rabbi Elazar ben Azaria enseignait à partir du verset de la Torah concernant Yom Kippour : **Car en ce jour, il fera expiation pour vous afin de vous purifier de toutes vos fautes, devant D'..., vous serez purifiés** » (Lev. 16, 30). Les fautes commises par l'homme envers D'... (שבין אדם למקום) sont expiées par Yom Kippour, à condition que l'homme ait fait Teshouva. En revanche, pour les fautes commises entre l'homme et son prochain (שבין אדם לחבירו), Yom Kippour n'apporte pas l'expiation tant que l'on n'a pas obtenu l'apaisement et le pardon de la personne offensée. Par conséquent, si quelqu'un a contrarié son prochain, l'a blessé ou lui a porté préjudice de quelque manière que ce soit, il est tenu de l'apaiser et de lui demander pardon pour ce qu'il lui a fait.

De même, nous enseignons dans le traité Baba Kama (92A), à propos de celui qui a causé un dommage à son prochain : même s'il lui verse ce qu'il lui doit — c'est-à-dire qu'il l'indemnise intégralement pour le préjudice causé — il n'obtient pas pour autant son pardon tant qu'il ne lui a pas demandé son pardon ; nous l'apprenons de ce qui est dit au sujet d'Avimélekh, qui avait pris Sarah à Avraham Avinou, et D'... lui a dit : **et maintenant, rends la femme de cet homme, car il est prophète ; il priera pour toi et tu vivras.** Si Avraham ne lui avait pas pardonné, la faute d'Avimélekh n'aurait pas été pardonnée. Ainsi, outre la Teshouva que l'homme doit accomplir devant Hachem pour avoir porté préjudice à son prochain, il doit également apaiser la personne qu'il a offensée et obtenir son pardon.

Lorsqu'une personne vient demander pardon à son prochain, celui-ci ne doit pas se montrer dur envers elle ni refuser obstinément de lui pardonner. D'où savons-nous que celui qui refuse de pardonner fait preuve de cruauté ? Il est dit : **Avraham pria D'..... et D'... guérit Avimélekh.**

C'est également ainsi que tranche Ramba"m (Hilkhot Teshouva, chap. 2) : **La Teshouva et Yom Kippour n'apportent l'expiation que pour les fautes commises par l'homme envers D'.... Mais pour les fautes commises entre l'homme et son prochain, Yom Kippour n'apporte pas l'expiation tant que l'homme n'a pas apaisé son prochain.** Si son prochain refuse de lui pardonner, il lui amène trois de ses amis qui lui demandent de pardonner. S'il ne se laisse pas convaincre, il revient une deuxième puis une troisième fois, accompagné à chaque fois de trois personnes. S'il refuse toujours de pardonner, celui qui a demandé pardon peut alors le laisser et s'en aller ; c'est désormais celui qui refuse de pardonner qui est considéré comme fautif, car il aurait dû avoir compassion de son prochain qui a fait Teshouva et lui accorder son pardon.

Cependant, s'il s'agit de son Rav, c'est-à-dire s'il a fauté envers son maître, il doit revenir lui demander pardon, même mille fois, jusqu'à ce que celui-ci lui pardonne. C'est également ainsi que tranche Maran dans le Shoulhan Aroukh (§ 606).

Il est interdit à l'homme de se montrer cruel et de refuser de se laisser apaiser. Au contraire, il doit être facile à apaiser et lent à se mettre en colère. Lorsque celui qui a fauté vient sincèrement lui demander pardon, il doit lui pardonner de tout son cœur et de plein gré. Telle est la voie des descendants d'Israël et telle est la droiture de leur cœur : Mais les idolâtres n'agissent pas de cette façon, ils conservent éternellement la rancune envers celui qui les a offensés. Si quelqu'un a fauté envers son prochain et que celui-ci est décédé avant qu'il ait pu lui demander pardon, il doit se rendre auprès de sa tombe, accompagné de dix personnes et déclarer : J'ai fauté envers le D'... d'Israël et envers untel, en mentionnant le nom de la personne décédée envers laquelle il a fauté. Ramba"m écrit qu'il doit également préciser la nature de la faute qu'il a commise envers son prochain. Cette règle est également rapportée dans le Eliyah Rabba, cité par le Michna Beroura (*ibid.*). Si celui qui demande pardon se trouve dans une autre ville, il suffit qu'il demande pardon au défunt en présence de dix personnes.

לע"נ היקרה, אשת חיל מרת אושרית ברה"ז בת ירדנה שתח"י
לע"נ מרת דוריס לוי בת סווס ז"ל